

A qui la faute ?...

Date : 11 juin 2017

Sur mon intervention, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, le Département d'Ille-et-Vilaine avait fini par publier sur son site internet la liste des subventions aux associations qu'il a été jusqu'à présent tenu de publier annuellement.

Il a cependant encore une fois omis de publier cette année la liste des subventions allouées en 2016, qu'il a pourtant nécessairement adressée à la Préfecture avant le 30 avril 2017 et qui était donc disponible avant la parution du décret du 5 mai 2017 modifiant profondément ses obligations à partir du mois d'août prochain.



Je ne sais pas si la responsabilité en revient aux élus ou aux professionnels, mais je vais devoir tirer une nouvelle fois les oreilles à la collectivité !... Comme si je n'avais que ça à faire, moi... ;-)